

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03/03/2020**

M. MARCHAL Jean-Marc, Maire	M. DIDIER Stéphane,
Mme GRILLET Mireille, 1ère adjointe,	M. DUCHANOY Patrick,
M. BRUYELLE Raymond, 2 <sup>ème</sup> adjoint,	Mme ELOY Sylvie,
M. MOREL Dominique, 3 <sup>ème</sup> adjoint,	Mme GALLIEN Patricia,
M. DUVAL Jean-Philippe, 4 <sup>ème</sup> adjoint,	Mme GERONDI Carine,
Mme BOUGIE Odile, conseillère déléguée,	M. LANGERON Etienne,
Mme BEAUREGARD Renée,	M. THOUVENIN Ludovic.

Le Conseil Municipal était convoqué à 20 h 30.

Madame Mireille GRILLET a été nommée secrétaire de séance.

**Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 20/11/2019**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

**Adhésion au CAUE 54 - Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement -**

Le Conseil Départemental, via le CAUE, soutient les communes pour les travaux d'architecture, d'urbanisme et d'environnement. Cela concernera notamment le chemin de la Ronde Fosse dans les années à venir. Pour les communes de plus de 600 habitants, la cotisation s'élève à 200€ pour un an. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de payer la cotisation de 200€ annuel.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité l'adhésion au CAUE pour un montant de 200€ pour l'année 2020.

**Demande de subvention exceptionnelle du club de l'ESVM - Entente Sportive de la Vallée du Madon-**

Un courrier de l'ESVM, dont Monsieur le Maire fait lecture, a été adressé en mairie pour solliciter une demande de subvention exceptionnelle pour la rénovation des deux sanitaires du club.

L'ESVM souhaite retirer les toilettes turques et installer d'autres sanitaires pour des raisons de praticité et d'hygiène. En effet, les enfants licenciés du club rencontrent des difficultés d'utilisation quant à ce type de sanitaire.

L'ESVM, n'ayant pas la capacité d'assumer ces dépenses, sollicite de la commune une subvention exceptionnelle de 1000€ afin d'effectuer ces travaux qu'ils prévoient de programmer au cours du premier semestre de l'année 2020.

Monsieur Jean Philippe DUVAL, 4<sup>ème</sup> adjoint, signale qu'il s'agit d'un bâtiment communal et de ce fait il suggère de considérer cette dépense en investissement, de demander à l'ESVM d'envoyer la facture à la mairie qui pourra peut-être bénéficier de subventions.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité de participer à hauteur de 1000€ soit sous la forme d'une subvention ou en paiement de la facture pour l'ESVM.

## **Participation à l'Association Michel Dinet**

L'adhésion 2020 à l'association Michel Dinet est de 100€ par an et la participation financière au « projet : ensemble, on tourne » sur la fraternité est de 150€.

Soit un total de 250€, ce montant a été inscrit au budget pour les subventions aux associations.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité pour l'adhésion à l'association Michel Dinet pour un montant de 100€ et à la participation financière au « projet : ensemble, on tourne » pour un montant de 150€.

## **Obligation de dépôt d'une déclaration préalable pour tout ravalement de façade et de toute clôture (Application du code de l'urbanisme)**

La mairie a reçu de la préfecture un document sollicitant l'obligation d'instaurer un dépôt de déclaration préalable pour tout ravalement de façade et l'obligation de dépôt d'une déclaration préalable pour toute clôture, en zone urbanisée et/ou à urbaniser, à l'intérieur de l'agglomération.

Monsieur Ludovic THOUVENIN apporte des précisions et signale de faire attention car tout peut-être concerné par l'obligation de déclaration préalable de travaux en zone urbanisée ou non. Sachant que le PLUI ou le PLU font déjà des zonages, des obligations. Et là ce serait pour tout le territoire de la commune urbanisé ou non.

Madame Carine GERONDI demande à quoi cela engage.

Cela engage à faire une déclaration de travaux préalable en mairie qui partira à Terres de Lorraine.

Monsieur Jean Philippe DUVAL, 4<sup>ème</sup> adjoint, demande si pour les clôtures c'est dans le périmètre urbanisé ?

Il est demandé de préciser en zones urbanisées et ou à urbaniser du PLUI dans l'agglomération.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité pour ces deux obligations : ravalement de façade et clôture conformément aux zones urbanisées et ou à urbaniser du PLUI dans l'agglomération.

## **Encaissement d'un chèque d'EDF pour un trop-perçu**

EDF a communiqué à la mairie un chèque d'un montant de 124,85€ pour un trop-perçu.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'accepter le chèque d'un montant de 124,85€ de la part de EDF.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité pour l'acceptation du chèque d'un montant de 124,85€.

## **Vente terrain Humbert suite à une erreur de métrage**

Monsieur Raymond BRUYELLE, 2<sup>ème</sup> adjoint, à la demande de Monsieur le Maire, fait part d'une erreur dans l'estimation de la surface du terrain communal rue Croix Nicolas Simon qui a été vendu à Monsieur Humbert : il est de 84 m<sup>2</sup> et non de 85 m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité cette demande de changement de superficie.

## Remplacement de deux poteaux d'incendie

Monsieur Raymond BRUYELLE, 2<sup>ème</sup> adjoint, à la demande de Monsieur le Maire, fait part d'une demande du SDIS (Service départemental d'incendie et de secours) demandant à la mairie de changer, à la suite de leur visite du mois de juin 2019, les poteaux n° 3 et n° 13 sur la commune de Ceintrey qui sont inutilisables pour un montant de 5467,20€ TTC par l'entreprise de la SAUR. Les poteaux ne sont plus conformes.

Monsieur Stéphane DIDIER précise qu'il avait vu avec le Syndicat Intercommunal des Eaux de Pulligny et qu'il n'était pas nécessaire de changer le poteau.

Monsieur Raymond BRUYELLE précise qu'il verra avec le commandant BOUVIER et avec le Syndicat Intercommunal des Eaux de Pulligny.

La délibération est reportée à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

## Inscription Itinéraire Randonnée du Madon

La Communauté de Communes du Saintois souhaite intégrer le projet d'itinéraire le long du Madon dans le catalogue des randonnées du département 54 afin notamment de lui donner plus de visibilité et demande à la commune de CEINTREY de délibérer pour enregistrer certaines parcelles communales non enregistrées au circuit de randonnées du département 54.

Monsieur Stéphane DIDIER précise qu'il n'y a pas de chemin.

Monsieur Jean Philippe DUVAL, 4<sup>ème</sup> adjoint, précise qu'il est important de jouer le jeu et d'adhérer au projet.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, a voté (13 POUR ; 1 ABSTENTION) pour le projet d'itinéraire le long du Madon certaines parcelles communales non enregistrées au circuit de randonnées du département 54 dans le catalogue des randonnées du département.

## Bail location salon de coiffure à Madame VIARD Valérie

Suite à l'acquisition par la commune de la maison située 11 rue de Nancy à CEINTREY, la mairie doit établir un bail commercial au nom de la mairie et avec Madame VIARD Valérie exploitant un salon de coiffure pour l'enseigne VALERIE COIFFURE, 11 rue de Nancy, 54134 CEINTREY, pour un montant mensuel de 500€.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité pour le bail de 500€ à l'attention de Madame VIARD.

## **Lecture du courrier du directeur académique des services de l'Éducation nationale (DASEN), Monsieur TIQUET, annonçant la baisse des élèves en écoles maternelles et élémentaires dans le département de Meurthe-et-Moselle.**

S'agissant de la carte scolaire de la rentrée 2020, aucune instance départementale ne pourra être réunie cette année particulière avant la fin du mois de mars.

J'attire votre attention sur des chiffres qui ont été présentés lors d'un récent Conseil Départemental de l'Éducation Nationale (CDEN) : l'académie s'attend à perdre à la prochaine rentrée 2529 élèves du 1<sup>er</sup> degré et notre département 1052.

De la rentrée 2016 à la rentrée 2019, nous avons perdu en Meurthe-et-Moselle 2327 élèves et nous devrions perdre près de 4000 élèves dont les 1052 déjà évoquées pour la prochaine rentrée.

C'est considérable et si ces chiffres ne font pas le tout d'une préparation de rentrée, ils constituent un fait incontournable : une répartition équitable des moyens dans le département conduira à fermer des classes.

Madame Carine GERONDI demande ce qui explique ces baisses importantes et demande si la commune sera impactée par une fermeture de classe.

Monsieur Jean Philippe DUVAL, 4<sup>ème</sup> adjoint, précise que ceci s'explique par un vieillissement de la population et une baisse de la natalité en France.

Monsieur le Maire ne pense pas que CEINTREY sera concerné par une fermeture de classe.

**Renouvellement du contrat de logiciel SEGILOG et des prestations de service pour la mairie de CEINTREY pour un montant de 2610€ sur 3 ans.**

Monsieur le Maire informe que le contrat du logiciel « SEGILOG » arrive à terme. Il explique que c'est le logiciel sur lequel travaille la secrétaire de mairie, Madame Francine Vautier.

Quand Francine Vautier a été en congé maladie, c'est SEGILOG qui a assuré le paiement des factures et des payes du personnel communal.

Monsieur Le Maire demande le renouvellement du contrat du logiciel SEGILOG et des prestations de service pour un montant de 2610€.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, a voté avec (13 POUR ; 1 ABSTENTION) pour le renouvellement du contrat du logiciel SEGILOG et des prestations de service pour un montant de 2610€ pour la mairie de CEINTREY.

**Choix des Entreprises pour l'Assainissement.**

Monsieur le Maire demande à Monsieur Jean-Philippe DUVAL de présenter le choix des entreprises pour l'assainissement.

Monsieur Jean-Philippe DUVAL signale qu'il n'a rien de plus à ajouter depuis la dernière présentation en Conseil Municipal.

Monsieur Patrick DUCHANOY demande quelle réponse a été faite suite à la demande de la préfecture. Il n'a pas pu répondre par oui ou non faute de précision.

Monsieur Jean-Philippe DUVAL précise que ce n'était pas un choix mais un non-choix en fonction du budget et d'une entreprise qui rentrait dans le budget. Il faut faire confiance au bureau d'étude pour les détails techniques. Il présente succinctement le dossier.

La demande a été faite à chaque élu par mail et il y a eu 12 pour et 2 absentions.

Monsieur le Maire précise que c'est la commission qui a choisi les entreprises.

L'entreprise BONINI a été retenue pour la station d'épuration d'un montant de 651 714€HT et l'entreprise PRESTINI a été retenue pour l'assainissement de CEINTREY, pour l'assainissement de VOINEMONT et les travaux mutualisés. Les travaux pour la commune de CEINTREY s'élèvent à 2 524 031€HT.

**COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE 2019 et COMPTE ASSAINISSEMENT 2019.**

**- Le compte administratif de la commune**

Monsieur le Maire présente le compte administratif de l'exercice 2019 de la commune.

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	39 182.19			202 841.09	39 182.19	202 841.09
Opérations de l'exercice	118 635.20	208 430.14	464 213.48	519 197.89	582 848.68	727 628.03
<b>TOTAUX</b>	<b>157 817.39</b>	208 430.14	464 213.48	722 038.98	622 030.87	<b>930 469.12</b>
Résultats de clôture		50 612.75		257 825.50		308 438.25
Reste à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>157 817.39</b>	208 430.14	464 213.48	722 038.98	622 030.87	<b>930 469.12</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		50 612.75		257 825.50		308 438.25

Au total, les dépenses 2019 (investissement et fonctionnement) s'élèvent à 622 030,87€. Les recettes 2019 s'élèvent à 930 469,12€.

**Soit un bilan définitif 2019 qui s'élève à 308 438,25€.**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur BRUYELLE Raymond, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité le COMPTE ADMINISTRATIF 2019 de la commune, dressé par Monsieur Jean-Marc MARCHAL, Maire.

**- Le compte administratif de l'assainissement**

Monsieur le Maire présente le compte administratif de l'exercice 2019 de l'assainissement.

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	108 299.08			45 692.15	108 299.08	45 692.15
Opérations de l'exercice	23 934.14	2 165 080	9 363.15	44 119.62	33 297.29	2 209 192.62
<b>TOTAUX</b>	<b>132 233.22</b>	<b>2 165 080</b>	<b>9 363.15</b>	<b>89 811.77</b>	<b>141 596.37</b>	<b>2 254 884.77</b>
Résultats de clôture		2 032 846.78		80 448.62		2 113 288.40
Reste à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>132 233.22</b>	<b>2 165 080</b>	<b>9 363.15</b>	<b>89 811.77</b>	<b>141 596.37</b>	<b>2 254 884.77</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		2 032 846.78		80 448.62		2 113 288.40

**Soit un bilan définitif 2019 qui s'élève à 2 113 288,40€**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur BRUYELLE Raymond, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité le COMPTE ADMINISTRATIF 2019 de l'ASSAINISSEMENT, dressé par Monsieur Jean-Marc MARCHAL, Maire.

La séance est close à 22h.

La Secrétaire de séance,  
Mireille GRILLET



Le Maire,  
Jean-Marc MARCHAL

